



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Autoconsommation multi-énergies innovante

### Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise

### Domaines secondaires

Économies d'énergie , Énergies renouvelables , Climat

### Date de fin de publication

31 décembre 2025

Le dispositif vise à encourager l'autoconsommation individuelle ou collective pour des usages pour lesquels l'autoconsommation simple avec des panneaux photovoltaïques ne suffit pas. Le dispositif vise à soutenir des projets innovants présentant un mix intelligent entre plusieurs sources d'énergie.

## Échéances

Les candidatures doivent être envoyées **au plus tard le 31 décembre 2025**.

L'instruction se déroulera au fil de l'eau.

Si le porteur de projet ne donne pas suite à une demande de complément de la part de l'instructeur, le dossier sera considéré caduque au bout de 3 mois laissés sans réponse.

## Objectifs

Déploiement de solutions énergétiques hybrides comprenant de l'autoproduction issues d'énergies renouvelables, des moyens de stockage et d'outil de gestion optimisée.

Contribuer à la maîtrise de la demande d'énergie d'activité économique.

Réduction de la facture énergétique.  
Augmentation de l'indépendance énergétique.

## **Bénéficiaires**

Entreprises  
Collectivités

## **Montant**

### *Etudes de faisabilité*

Le soutien régional aux études de faisabilité et bilan carbone peut aller jusqu'à 80% maximum, conformément aux régimes cités ci-dessus, et dans la limite d'un coût acceptable. Seuls les coûts externes sont éligibles.

### *Investissements*

Le soutien régional aux investissements (fourniture et pose) varie de 30 à 65% maxi, appliqué sur l'ensemble des coûts liés à la production d'EnR en autoconsommation, au stockage et à la gestion des flux énergétiques, conformément aux régimes cités ci-dessus, et dans la limite d'un coût acceptable. Seuls les coûts externes sont éligibles. Les matériels bénéficiant d'aides d'Etat sont exclus de l'assiette éligible et ne pourront pas bénéficier de soutien régional.

### *Campagne de mesures*

Le soutien régional aux campagnes de mesures sur 2 ans minimum est fixé à 50%, et dans la limite d'un coût acceptable. Seuls les coûts externes sont éligibles.

## **Critères de sélection**

Caractère innovant  
Solidité de l'étude technique  
Bilan économique  
Bilan environnemental  
Plusieurs sources de production d'énergies

## **Comment faire ma demande ?**

La saisine de demande de soutien régional sera transmise par courrier à l'adresse suivante :

*Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine*  
*Direction Énergie – Climat*  
*Service Solutions Énergétiques innovantes*  
*14, rue François de Sourdis*  
*33000 Bordeaux*

Le dossier complet sera transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous :

*[energie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr)*